

Séance du : 10 juillet 2017

n° 49/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Avaient donné pouvoir :

E.FABRE DURAND à R.DUFOUR, JL GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, P.POUNT BISET à B.FAVROT, P.ROSSIGNOL à N.CALMET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.
Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT.

Excusés :

Mme Sophie ADROIT.
Mrs Serge CAZENAVE, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Serge SERRANO, Pierre VIDAL.

Objet : Création d'un réseau de Bistrots de Pays en Lauragais

Vu la délibération 33/2017 en date du 20 avril 2017 portant sur le programme Tourisme du PETR et son plan de financement pour 2017,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie de développement local du PETR du Pays Lauragais concernant le volet Tourisme, accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Pour l'année 2017, l'une des actions inscrites au programme Tourisme est la création d'un réseau de Bistrots de Pays en Lauragais. La mise en œuvre de ce projet structurant se traduirait par la signature d'une convention de partenariat sur 2 ans (2017/2018) avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays (FNBP) propriétaire de la marque. Celle-ci a mis au point une méthodologie unique articulée autour de deux axes :

- Accompagner un groupe de professionnels dans la labellisation « Bistrots de Pays » de leur établissement,
- Former un animateur de Pays qui sera accrédité par la Fédération Nationale des Bistrots de Pays et dont les missions seront de :
 - accompagner et suivre le réseau Bistrots de Pays,
 - aider à la définition et la mise en œuvre des programmes d'animation,
 - développer des outils de communication,
 - décerner le Label.

Ce projet, identifié depuis quelques années déjà, émerge d'une demande du territoire et ne nécessite pas d'embauche supplémentaire.

Les missions de l'animateur « Bistrots de Pays » seraient coordonnées par le PETR en mobilisant les équipes Tourisme et Culture, et menées en étroite collaboration avec les réseaux des Offices de Tourisme Intercommunaux et des acteurs culturels du PETR.

Le coût global du projet est estimé par la Fédération Nationale des Bistrots de Pays (FNBP) à environ 15 000 à 20 000 € sur 2 ans.

- La phase "**Etude d'opportunité**" sera réalisée en interne par le PETR/GAL (automne 2017), avec l'aide du réseau des OTI et des Chambres de Commerce et de l'Industrie. Elle vise à repérer les établissements intéressés ;

- La phase "**Etude de faisabilité**" est co-réalisée par l'animateur FNBP et l'animateur Pays. Son coût est estimé à 5 000 € maximum (4ème trimestre 2017) et concerne la prestation assurée par la FNBP. Cette phase consiste en visites individuelles et séances de travail collectives pour présenter la démarche, les principaux critères du cahier des charges de la marque et valider les établissements aptes à entrer dans ce réseau ;

- La phase "**Opérationnelle**" constituée d'audits et d'accompagnements individuels des établissements sélectionnés, serait réalisée en 2018 par un prestataire externe et en collaboration avec les CCI. Coût indicatif de l'opération, y compris les outils de communication sur la marque "Bistrots de Pays (à affiner) : environ 10 000 à 15 000 € maxi, selon le montage et le partenariat mis en place avec les CCI.

Une convention de partenariat avec la FNBP est à signer à l'automne pour formaliser l'engagement du PETR sur ces 3 phases.

Un cofinancement LEADER accompagnera la démarche et d'autres sources de financement seront également recherchées (Région, Etat, ...).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferland - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Pour rappel, la participation prévisionnelle du PETR, inscrite dans le budget 2017 est de 5 000 € (sous l'appellation formation-actions) ce qui correspond au coût de mise en œuvre de l'étude de faisabilité.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur les grands principes de ce projet et à autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le projet de création d'un réseau de « Bistrots de Pays » en Lauragais ;
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement indicatif sur 2 ans, qui devra être affiné et présenté ultérieurement ;
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à sa mise en œuvre et, plus particulièrement, la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays afin d'engager, avant fin 2017, les phases « Opportunité et faisabilité » pour un coût global estimé à 5 000 € maximum,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute subvention liée ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 juillet 2017

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr